



Règlement « La Normandie qui Court 2023 »



Article 1 : Présentation

« La Normandie qui Court » est un évènement organisé le Samedi 25 Mars 2023 par la ville de Franqueville-Saint-Pierre et l'association « Le Normand qui Court – Solidaire ».

Il s'agit d'un évènement réservé aux femmes à l'inscription, qui impose l'acceptation du présent règlement et le versement des frais d'inscriptions. Cette course est non chronométrée et permettra de pratiquer une activité physique tout en profitant des richesses gastronomiques de la région Normandie. Les accompagnateurs, non participants à la course, pourront accéder librement au village d'animations de « La Normandie qui Court ».

Article 2 : Conditions de participation

« La Normandie qui Court » n'est pas une compétition sportive et elle ne nécessite donc pas la présentation d'un certificat médical aux organisateurs.

Néanmoins, il est rappelé à l'ensemble des participantes que cet évènement nécessite la réalisation d'un effort physique et que chacun s'inscrit en ayant parfaitement conscience de la longueur du parcours (environ 5km) et des difficultés que cela représente pour chacun. Chaque participante se porte alors garant de sa condition physique, qui se doit d'être en adéquation avec l'évènement présenté.

Nous rappelons ainsi à chaque participante qu'il est fortement recommandé de consulter son médecin avant de prendre part à cette manifestation.

En cas de défaillance physique, les participantes s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation du fait de ces recommandations.

Article 3 : Droit d'image

Les images telles que photos et vidéos prises pendant l'évènement de « La Normandie qui Court » pourront être utilisées pour les différents supports de communication de la course, pour la promotion de cette dernière, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions pour «La Normandie qui Court» du 25 Mars 2023 à Franqueville-Saint-Pierre sont disponibles sur le site officiel de la course (<https://lnqc-solidaire.wixsite.com/association>) et sur la plateforme officielle d'inscriptions : <https://parcours-gourmand-normande-qui-court.adeorun.com/>



Règlement « La Normandie qui Court 2023 »



L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 250 participantes est atteinte avant le jour de la course.

Conformément aux usages des inscriptions des épreuves sportives, les paiements des inscriptions seront conservés par les organisateurs et aucun remboursement n'est prévu dans le cas où une personne inscrite à la course ne se présente pas au départ de cette dernière, ou en cas d'annulation de cette épreuve sportive (et cela quelle que soit la raison de l'absence de participation ou d'annulation).

L'inscription sera jugée comme valide après règlement des frais d'inscriptions en ligne et après avoir complété le formulaire d'inscription.

Article 5 : Esprit de la course

L'ensemble des participantes s'engagent à respecter l'esprit de « La Normandie qui Court », à savoir la bonne humeur, un esprit fair-play envers les autres coureurs, respectueux envers l'ensemble des organisateurs, signaleurs, bénévoles et producteurs présents tout au long du parcours, ainsi qu'une prudence tout au long du parcours balisé de « La Normandie qui Court ».

Article 6 : Sécurité

L'ensemble des participantes s'engagent à respecter les consignes de sécurité transmises par les organisateurs et de respecter le parcours officiel de « La Normandie qui Court ».

La sécurité sur le parcours et le village de « La Normandie qui Court » sera assurée par une équipe de sécurité, ainsi que par les bénévoles et les organisateurs.

L'assistance médicale sera assurée pendant la course.

Article 7 : Ravitaillement

Les différents ravitaillements mis en place tout au long du parcours ont pour objectif de faire découvrir des produits Normands aux participants. Il s'agit bien de dégustations et non de véritables repas. Chaque participante se devra donc de respecter la quantité qui lui sera proposée sur les ravitaillements, afin de permettre à l'ensemble des participantes de profiter de ces ravitaillements.

Les boissons alcoolisées (bière, cidre...) sont destinées à la dégustation et non à des fins festives. Elles devront donc être consommées avec modération sur l'ensemble des ravitaillements, ainsi qu'au sein du village.



Règlement « La Normande qui Court 2023 »



Article 8 : Responsabilité

Tout accident lié au non-respect du règlement de « La Normande qui Court » engagera la responsabilité de la participante et en aucun cas celle des organisateurs.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec l'organisation d'évènements.

Chaque participante se doit de s'assurer personnellement en cas d'accident.

Article 9 : Newsletters

Suite à leur inscription, les participantes bénéficient d'une inscription à la newsletter de « La Normande qui Court », afin de recevoir les dernières informations liées à la course et à l'évènement. Si les participantes ne le souhaitent pas, elles peuvent se désinscrire librement par simple demande par mail. Mais dans ce cas, elles ne seront plus informées des informations pratiques liées à l'évènement.

Article 10 : Acceptation du présent règlement

Chaque participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte en intégralité.